



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

# **Procès-Verbal**

**Séance publique  
du  
Conseil général  
du  
31 mars 2011**



CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE  
SEANCE PUBLIQUE DE PLEIN DROIT DU 31 MARS 2011

--

L'an 2011, le jeudi 31 mars 2011 à 9 heures 30, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Paule NOURY, Présidente en sa qualité de doyenne d'âge, puis de Vincent ÉBLÉ, élu Président.

1 PRESENCES

**ONT ÉTÉ PRÉSENTS :**

M. Léo AÏELLO  
M. André AUBERT  
Mme Lydie AUTREUX  
M. Pierre BACQUE  
M. Jacques BALLOT  
M. Jean-Jacques BARBAUX  
M. Arnaud de BELENET  
M. Michel BENARD  
M. Jean-Pierre BONTOUX  
M. Bertrand CAPARROY  
Mme Anne CHAIN-LARCHE  
M. Christian CIBIER  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Monique DELESSARD  
M. Jean DEY  
M. Vincent EBLE  
M. Gérard EUDE  
M. Nicolas FENART  
M. Christian FROT  
M. Laurent GAUTIER  
M. Jean-Pierre GUERIN  
M. Jean-Jacques HYEST  
M. Claude JAMET  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
M. Jacky LAPLACE  
M. Jean-Jacques MARION  
M. Olivier MORIN  
M. Jean-Louis MOUTON  
Mme Paule NOURY  
M. Jean-François ONETO  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Michèle PELABERE  
Mme Laurence PICARD  
M. Jean-Christophe PIEQUET  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
Mme Marie RICHARD  
M. Jean-François ROBINET  
M. Dominique SATIAT  
Mme Maud TALLET  
M. Didier TURBA  
M. Sinclair VOURIOT  
M. Lionel WALKER

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour.

Mme LA PRESIDENTE. La séance est ouverte.

C'est vraiment un privilège pour moi de présider un court instant cette assemblée. Il est dû à mon âge. Mais forte de mes convictions, je tiens à dire le profond attachement que j'ai pour cette assemblée ; tout ce que je peux ressentir et tout ce qu'elle représente pour moi, mon équipe et vous tous ici présents.

Mes chers collègues, le privilège de l'âge me désigne aujourd'hui pour présider le début de cette séance consacrée à l'élection du président du conseil général.

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, c'est la quarante-septième fois que la doyenne d'âge procède à la cérémonie d'installation de celui qui, dans quelques instants, assumera les fonctions de président du conseil général.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'assemblée, les noms des conseillers généraux élus ou réélus le 27 mars dernier.

A savoir, par ordre alphabétique :

- Léo Aiello, canton de Montereau-Fault-Yonne.
- Jean-Jacques Barboux, canton de Rozay-en-Brie,
- Arnaud de Belenet, canton de Thorigny-sur-Marne,
- Michel Bénard, canton de Moret-sur-Loing,
- Bertrand Caparroy, canton de Provins,
- Christian Cibier, canton de Mormant,
- Monique Delessard, canton de Pontault-Combault,
- Jean Dey, canton du Châtelet-en-Brie,
- Gérard Eude, canton de Torcy,
- Nicolas Fénart, canton de Villiers-Saint-Georges,
- Laurent Gautier, canton de Tournan-en-Brie,
- Jean-Pierre Guérin, canton du Mée-sur-Seine,
- Claude Jamet, canton de Nemours,
- Denis Jullemier, canton de Melun-sud,
- Anne Chain-Larché, canton de Rebais,
- Jean-Jacques Marion, canton de Vaires-sur-Marne,
- Olivier Morin, canton de Meaux-nord,
- Jean-François Oneto, canton de Roissy-en-Brie,
- Jean-Christophe Piequet, canton de Lizy-sur-Ourcq,
- Marie Richard, canton de La Ferté-sous-Jouarre,
- Maud Tallet, canton de Champs-sur-Marne,
- Didier Turba, canton de Combs-la-Ville,
- Sinclair Vouriot, canton de Lagny-sur-Marne.

Je salue tout d'abord les 12 conseillers généraux réélus déjà installés.

J'invite les 11 conseillers généraux nouvellement élus à prendre place dans la salle des séances par ordre alphabétique.

Huissier veuillez s'il vous plaît, faire entrer dans la salle des séances et à l'appel de leur nom les nouveaux élus :

M. Arnaud de Belenet.

*(M. de Belenet entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. Il sera mon compagnon de voyage pendant quelques minutes.

M. Christian Cibier.

*(M. Cibier entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Laurent Gautier.

*(M. Gautier entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Jean-Pierre Guérin.

*(M. Guérin entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Claude Jamet.

*(M. Jamet entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Denis Jullemier.

*(M. Jullemier entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Jean-Jacques Marion.

*(M. Marion entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Jean-François Oneto.

*(M. Oneto entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Jean-Christophe Piequet.

*(M. Piequet entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. Mme Marie Richard.

*(Mme Richard entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. M. Sinclair Vouriot.

*(M. Vouriot entre dans la salle des séances.)*

*(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. Je constate que l'assemblée départementale réunit plus des deux-tiers de ses membres ; elle peut en conséquence, légalement délibérer.

## 2 DECES D'UN ANCIEN CONSEILLER GENERAL

Mme LA PRESIDENTE. Mes chers collègues, je vous informe avec une grande tristesse que nous avons appris le 15 mars dernier, le décès de Bernard Dizier à l'âge de 83 ans. Ancien adjoint au maire de Roissy-en-Brie de 1983 à 1995, il a été conseiller général du canton de Roissy-en-Brie de 1992 à 1998.

Outre ses sincères convictions d'humaniste qui nous ont profondément marqués, je crois que chacun ici se souviendra de sa personnalité. Il n'avait pas peur d'affirmer haut et fort ce qu'il pensait et de faire avancer, s'il les jugeait judicieux, les projets les plus utiles à son canton ou au département.

Fils de gendarme, il avait hérité d'une grande rigueur, d'une honnêteté et d'une générosité sans faille. Il plaçait l'intérêt général de son canton et de son département au-dessus de toute autre considération. Il a d'ailleurs marqué son territoire de son empreinte.

Mais au-delà de son action publique qui vous l'aurez compris fera date, je tiens à me souvenir de l'homme Bernard Dizier qui était une personnalité de qualité.

Longtemps responsable du syndicat CFDT à la fédération EDF, impliqué dans les questions d'insertion sociale et professionnelle, il présidait l'association La Brèche que beaucoup d'entre nous connaît. Il contribua à l'accueil et à l'accompagnement de jeunes et de parents en difficulté, du canton.

Je souhaite aujourd'hui en votre nom, saluer la mémoire d'un élu du peuple, d'un élu dévoué de terrain. Je salue également une personnalité passionnante aux multiples facettes.

Permettez-moi d'avoir une pensée émue pour ses proches, en particulier son épouse qui n'a pu être parmi nous ce matin.

Je vous propose une minute de silence à sa mémoire.

*(Mmes et MM. les conseillers généraux se lèvent et observent une minute de silence.)*

Mme LA PRESIDENTE. Je vous remercie.

## 3 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 0/01

Mme LA PRESIDENTE. Mes chers collègues, conformément à l'article premier de notre règlement intérieur, nous allons procéder à l'élection du président du conseil général.

J'ai à mes côtés pour tenir le rôle de secrétaire, le plus jeune membre de l'assemblée, M. Arnaud de Belenet.

Je vous rappelle que l'élection doit intervenir au scrutin secret. Aux deux premiers tours, la majorité absolue est requise ; au troisième tour, la majorité relative suffit. Je rappelle également qu'à égalité de suffrages, c'est le plus âgé des candidats qui est proclamé élu.

Qui est candidat à la présidence du conseil général ?

La parole est à M. Turba.

M. TURBA. Rassurez-vous je ne suis pas candidat. *(Rires.)*

Au nom des groupes de la majorité départementale de gauche, j'ai l'honneur, le plaisir et l'avantage de proposer la candidature de Vincent Eblé.

Mme LA PRESIDENTE. La parole est à M. Jaunaux.

M. JAUNAUX. Au nom du groupe union pour Seine-et-Marne, j'ai l'honneur de présenter la candidature de Jean-Jacques Hyst.

Mme LA PRESIDENTE. Y-a-t-il d'autres candidats ? ...

Monsieur le secrétaire d'âge, voulez-vous nous annoncer les noms des candidats déclarés.

M. DE BELENET. Nous avons deux candidats : M. Vincent Eblé et M. Jean-Jacques Hyst.

Le vote se fera par appel nominal. Des enveloppes ainsi que des bulletins de vote au nom des différents candidats et un bulletin blanc vont vous être distribués par les huissiers. Chacun mettra dans l'enveloppe le bulletin de son choix qu'il viendra déposer dans l'urne placée devant la tribune, à l'appel de son nom.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au scrutin secret par appel nominal.)*

Mme LA PRESIDENTE. Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? ...

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement du scrutin.)*

Mme LA PRESIDENTE. Voici les résultats du scrutin concernant l'élection du président du conseil général de Seine-et-Marne :

- Nombres de votants : 43
- Bulletin blanc ou nul : 00
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 22
- M. Vincent Eblé : 23 voix *(Applaudissements.)*
- M. Jean-Jacques Hyst : 20 voix *(Applaudissements.)*

M. Vincent Eblé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame élu président du conseil général de Seine-et-Marne. Je l'invite, à mon grand regret, à prendre place au fauteuil présidentiel. *(Vifs applaudissements.)*

#### 4 DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

*(M. Vincent Eblé, remplace Mme Paule Noury au fauteuil présidentiel.)*

M. LE PRESIDENT. Mesdames et messieurs les élus, mes chers collègues, c'est avec beaucoup de satisfaction et une émotion intacte, je vous l'assure, que je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des élus de la majorité départementale de m'avoir renouvelé leur confiance pour présider notre assemblée départementale.

Sachez que cette confiance me va droit au cœur et qu'elle est pour moi toujours un grand honneur. Je m'efforcerai d'en être digne, comme je m'y suis employé aussi bien que possible depuis 7 ans avec le souci permanent de l'écoute et de la défense des intérêts de notre département.

Avant toute chose, je veux évidemment féliciter pour leur élection ou leur réélection, les 23 conseillers généraux soumis à renouvellement. Chacun d'entre vous a su convaincre les électeurs de son canton de lui accorder ou de lui renouveler leur confiance. C'est sans doute ce qu'il y a aujourd'hui de plus difficile en ces périodes de défiance généralisée vis-à-vis de la politique. Il n'y a en tous cas pas de meilleure et de plus belle légitimité que celle conférée par le suffrage universel.

Je salue tout particulièrement les 11 nouveaux conseillers généraux qui font leur entrée au sein de notre assemblée départementale et à qui je souhaite la bienvenue.

Je me félicite de cet important renouvellement de plus du quart de notre assemblée et adresse à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux de réussite pour ce mandat.

Permettez-moi également de formuler le vœu que chacune et chacun, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition départementale, puisse s'investir pleinement dans ses fonctions et que nos débats soient empreints du sens de l'écoute et du respect mutuels, quels que puissent être la vigueur de nos débats, nos divergences ou nos sensibilités respectives.

Mes chers collègues, la séquence électorale qui s'est achevée ce dimanche nous a bien sûr réservé son lot de débats passionnés, de polémiques plus ou moins futiles, plus ou moins pertinentes. C'est la règle en pareilles circonstances.

Mais ces échéances, comme partout en France, auront bien sûr été marquées par deux phénomènes majeurs : la très forte abstention et la montée sans précédent du vote d'extrême droite. Ces phénomènes ne peuvent nous laisser indifférents et doivent nous interpeller toutes et tous.

L'abstention record que nous avons enregistrée à l'occasion de ce scrutin renvoie à des causes multiples : le fait que pour la première fois depuis 1988, ces élections cantonales n'étaient couplées à aucun autre scrutin municipal ou régional ; l'absence de toute campagne institutionnelle nationale d'incitation au vote ; l'absence ou la quasi absence de couverture médiatique de ces élections avant le premier tour et, oserais-je dire, une certaine volonté de nombreux acteurs d'escamoter ces échéances électorales.

Il faut y ajouter un sentiment de défiance croissant d'une partie de nos concitoyens vis-à-vis de la politique, la volonté pour d'autres, d'exprimer leur mécontentement et leurs attentes déçues après les espoirs suscités lors de précédents scrutins. Pour d'autres enfin, une difficulté à appréhender les enjeux réels de ces élections cantonales.

La montée sans précédent du Front national, présent dans 12 cantons sur 23 au second tour, plus d'un sur deux, est plus préoccupante encore. Elle traduit chez un nombre grandissant de nos concitoyens, une véritable désespérance sociale, un sentiment de plus en plus fort de colère, d'exaspération et d'abandon ainsi qu'une angoisse réelle de déclassement et de relégation.

Bien évidemment, cette situation appelle d'abord des réponses d'ordre national en matière d'emploi, de logement, de pouvoir d'achat, d'accès à la santé ou d'insertion professionnelle des jeunes. Elle exige de nos responsables nationaux qu'ils fixent un cap clair au pays et redonnent à nos concitoyens confiance en l'avenir.

Mais parce qu'aucun démocrate authentique ne peut se satisfaire de pareils résultats, cette situation appelle aussi une prise de conscience et une meilleure prise en compte de ces difficultés par tous les responsables politiques, quels qu'ils soient et à tous les échelons.

Au sein de notre institution départementale nous nous efforçons de faire du conseil général une collectivité de proximité, en développant des services publics répondant aux nouveaux besoins des Seine-et-Marnais, en initiant des politiques fortes de solidarité, en prenant à bras le corps la défense des intérêts de la Seine-et-Marne et en cherchant à associer davantage nos concitoyens aux décisions qui les concernent.

Je vois dans la confiance renouvelée ce dimanche à la majorité départementale l'attachement profond des Seine-et-Marnais à ces politiques publiques innovantes et à la dynamique que nous avons su impulser avec tous les acteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de notre département.

Je tiens ainsi à remercier les 79 365 électeurs seine-et-marnais qui nous ont accordé leur confiance, en dépit des pronostics défavorables de certains commentateurs et alors qu'avec 14 cantons renouvelables pour la Gauche contre 9 pour la Droite, ce renouvellement était sans conteste plus délicat que le précédent pour la majorité départementale.

C'est pour nous un formidable encouragement à poursuivre et à amplifier notre action.

Mais je le dis avec beaucoup d'humilité, ces résultats nous obligent plus que jamais. Ils ne nous donnent que des devoirs vis-à-vis de nos concitoyens.

Devoir de répondre à leurs attentes quotidiennes en matière de transports, d'éducation, de petite enfance, de services à la personne ou de développement économique.

Devoir de renforcer la solidarité vis-à-vis de nos concitoyens les plus fragiles, qu'ils souffrent des effets de la crise, de l'âge ou d'un handicap.

Devoir de protéger mieux encore notre environnement et d'accompagner le développement équilibré de notre département en portant une attention particulière aux territoires les plus ruraux et/ou les plus fragiles de la Seine-et-Marne.

Devoir d'être davantage à l'écoute de nos concitoyens et de renforcer nos actions de proximité.

Devoir également de réinterroger l'efficacité et la pertinence de chacune de nos politiques publiques pour qu'elles correspondent bien aux priorités dans une période de rareté de l'argent public.

Pour répondre à ces défis, j'ai souhaité constituer autour de moi, une équipe alliant expérience et renouvellement et qui sera tout entière concentrée sur la mise en œuvre des engagements pris pendant la campagne au cours du mandat de 3 ans qui est le nôtre.

Je sais que je peux compter sur l'engagement sans faille de chacune et de chacun des vice-présidents et des conseillers délégués qui m'entoureront dans cette lourde tâche.

Dès les prochains jours, nous allons donc nous atteler à la mise en œuvre concrète de nos engagements autour de cinq grandes priorités.

D'abord la jeunesse dont nous devons aider tant la réussite scolaire que l'insertion professionnelle. Dans cette perspective, nous maintiendrons l'éducation comme le premier poste d'investissement du conseil général afin de donner à nos 65 000 collégiens les meilleures conditions d'étude possibles.

Nous mènerons à bien le plan d'équipement numérique des collèges adopté en mars dernier et engagerons un plan d'éducation à la nutrition.

Dans le souci de favoriser l'autonomie des jeunes, nous créerons un dispositif d'aide à l'accès à un premier logement, en échange d'un engagement citoyen des jeunes dans leur ville ou leur village ; nous créerons une bourse aux jobs et aux stages en partenariat avec Seine-et-Marne Développement. Nous développerons l'apprentissage au sein du conseil général et instaurerons la gratuité des musées départementaux pour les moins de 25 ans.

Deuxième priorité : la solidarité, la santé et l'aide à domicile. Pour ce faire, nous défendrons avec vigueur auprès de l'Agence Régionale de Santé, les intérêts de la Seine-et-Marne et des Seine-et-Marnais dans le cadre du futur projet régional de santé en étant en particulier très vigilant pour que les logiques comptables ne viennent en aucun cas supplanter l'exigence d'égalité d'accès aux soins.

Nous poursuivrons et amplifierons la mise en œuvre du plan départemental pour la démographie médicale à travers notamment le soutien à la création de maisons pluridisciplinaires de santé.

Afin d'améliorer l'efficacité de nos politiques sociales dans le contexte de crise que nous traversons, nous mettrons en place des conférences territoriales des solidarités chargées de coordonner l'action des différents acteurs concernés et de répondre au mieux aux spécificités locales, en assumant notre rôle de chef de file des politiques sociales.

Enfin, nous créerons en faveur des personnes âgées ou dépendantes un nouveau service de téléassistance moins cher, je l'espère, et plus efficace couvrant l'ensemble du département.

Troisième priorité : l'amélioration des déplacements.

Nous mettrons en œuvre, aux côtés de la Région, du STIF et des institutions concernées des 7 autres départements franciliens bien sûr, les engagements pris dans le cadre du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, que ce soit en matière de modernisation des lignes de train et 'de RER qui en ont bien besoin ou de renouvellement du matériel roulant.

Nous concentrerons nos efforts sur le développement du réseau de bus Seine-et-Marne Express ainsi que sur le transport à la demande ; tandis que nous accentuerons notre politique en faveur du développement des vélos route et du soutien aux circulations douces.

Quatrième priorité : l'attractivité économique et l'emploi. Pour ce faire, nous engagerons une nouvelle étape de l'aménagement numérique du territoire dans une perspective de développement de la fibre optique avec le concours des intercommunalités.

Nous accentuerons nos efforts pour soutenir les filières économiques vecteurs d'emplois de qualité comme l'éco-construction et renforcerons l'attractivité touristique de la Seine-et-Marne avec les projets de cluster tourisme et de pôle international de tourisme.

Nous poursuivrons une politique ambitieuse et innovante en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Enfin cinquième priorité : l'environnement et le cadre de vie. Nous initierons un second plan départemental de l'eau ; mettrons en œuvre les actions de notre plan climat avec un effort particulier sur la conversion écologique de nos bâtiments départementaux, développerons notre réseau d'Espaces Naturels Sensibles et accompagnerons la création du Parc National Régional de la Brie et des Deux Morin.

Nous agirons également résolument pour lutter contre l'extension des décharges et demeurerons pleinement mobilisés sur la question des projets d'exploitation des hydrocarbures de schiste dans notre département.

Bien sûr, cette évocation même déjà longue, n'est absolument pas exhaustive. Il ne s'agit que des traits saillants du plan d'action pour 2011-2014 que nous présenterons dans les prochaines semaines aux Seine-et-Marnais. Ces actions, nous les mènerons en conservant le souci d'y associer étroitement les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais et tous les acteurs économiques et sociaux de notre département.

Cette démarche, qui fonde l'identité même de la majorité départementale, est plus que jamais nécessaire à l'aune de la très forte abstention et des résultats de ces élections cantonales sur lesquels je ne reviens pas.

A ce titre, nous veillerons tout particulièrement à faire vivre le projet départemental de territoire et son comité consultatif, outils précieux de mobilisation et de dynamisation de nos territoires dans leur diversité. Car plus que jamais la collectivité départementale, tant décriée par certains, doit jouer un rôle de catalyseur des énergies locales et de défense de nos intérêts territoriaux.

Mes chers collègues, à travers les élections de dimanche dernier, les Seine-et-Marnais ont réaffirmé leurs attentes de politiques de proximité, ancrées dans la réalité et qui répondent concrètement à leurs préoccupations quotidiennes. Cette proximité, j'en suis convaincu, constitue un élément majeur si nous voulons renouer le lien de confiance trop souvent distendu entre les Français et leurs représentants politiques.

Dans un monde qui apparaît à beaucoup de plus en plus complexe, de moins en moins lisible, où les considérations humanistes semblent de plus en plus éloignées des grandes évolutions de la société, où règne trop souvent la peur de l'autre et le chacun pour soi; dans un monde qui suscite inquiétudes et angoisses, les conseillers généraux, aux côtés des maires et des conseillers municipaux, jouent un rôle essentiel pour la cohésion et l'apaisement de notre société.

A rebours de l'idée selon laquelle il faudrait moins d'élus et moins d'interventions publiques, je crois au contraire que si nous voulons répondre à la crise profonde que traverse notre pays, il nous faut cultiver cette proximité et préserver, voire développer, l'action publique locale, seule garante de la cohésion de nos villes et de nos villages.

C'est ce à quoi, à notre modeste place, nous nous emploierons dès les jours et les semaines à venir. Plus que jamais, les Seine-et-Marnais doivent savoir qu'ils nous trouveront chaque jour à leurs côtés.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

## 5 EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

N° 0/02

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, le deuxième point de notre ordre du jour concerne la mise en place de notre commission permanente. Nous allons en déterminer la composition et nous en désignerons les membres.

Je propose que la commission permanente soit composée de l'ensemble des élus de notre assemblée comme c'était le cas depuis quelque temps et que siègent en son sein, outre moi-même ce qui est de droit, 12 vice-présidents et 30 conseillers généraux.

Je sou mets à votre approbation ce projet de délibération.

Dans la mesure où les points inscrits à l'ordre du jour de notre assemblée n'ont pas été préparés par des travaux de commissions techniques et pour cause, le C.G.C.T. prévoit des suspensions de séance éventuelles qui sont de droit. Si quelqu'un en souhaite une, nous la ferons. Mais cette question correspond très exactement au dispositif précédent. Elle ne devrait pas poser de difficulté.

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, toujours conformément au code général des collectivités territoriales, j'invite les élus à me proposer les candidatures pour les différents postes de la commission permanente. Je suspens la séance pendant une heure comme il est de droit, pour recueillir ces candidatures.

Je vous propose de profiter de cette interruption de séance pour prendre la photo de la nouvelle assemblée dans le hall. Nous reprendrons à 11 heures 30.

La séance est suspendue.

*(La séance est suspendue à 10 heures 30.)*

-:-

*(La séance est reprise à 11 heures 30.)*

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

## 6 EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

N° 0/03

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la liste des nominations pour la commission permanente ne contient qu'une candidature par poste à pourvoir. Je peux vous en donner lecture avec les délégations que j'entends donner à certains élus :

- Monique Delessard, première vice-présidente chargée de l'enfance et de la petite enfance ;
- Jean-Pierre Bontoux, premier vice-président chargé de la jeunesse, des sports, de la prévention spécialisée ;
- Bertrand Caparroy, premier vice-président chargé des territoires ruraux, des réseaux numériques et du développement des nouveaux usages ;
- Jean Dey, premier vice-président chargé de l'environnement et du développement durable.

Je propose que Jacky Laplace soit président délégué chargé du personnel, de l'administration générale et de la questure. Je le remercie d'avoir accepté cette responsabilité qui est lourde par la charge de travail. Elle représente pour le président que je suis une tâche particulière en direction de nos agents départementaux.

Monsieur le directeur général, j'en profite pour saluer la qualité du travail de nos fonctionnaires, les remercier de leur engagement et de leur force de travail qui m'impressionnent lorsque je les observe avec attention et bienveillance.

Je vous indique les vice-présidents :

- Léo Aiello, vice-président chargé des transports ;
- André Aubert, vice-président chargé de la voirie départementale ;
- Lydie Autreux, vice-présidente chargée des solidarités, de la santé publique, des personnes âgées et handicapées ;
- Michel Bénard, vice-président chargé des bâtiments départementaux et de leur conversion écologique ;
- Gérard Eude, vice-président chargé du développement économique et des grands projets d'aménagement ;

- Marie Richard, vice-présidente chargée de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

- Didier Turba, vice-président chargé des finances et de l'évaluation des politiques publiques ;

- Lionel Walker, vice-président chargé du tourisme, des musées et du patrimoine.

Je propose les personnes suivantes comme conseillers généraux délégués :

- Christian Cibier conseiller délégué en charge des travaux ;
- Bernard Corneille conseiller délégué chargé du pôle du Grand Roissy ;
- Laurent Gautier conseiller délégué chargé des politiques sociales territoriales ;
- Jean-Pierre Guérin conseiller délégué chargé de la vie associative et du soutien aux initiatives citoyennes ;

- Claude Jamet conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- Jean-Jacques Marion conseiller délégué chargé des relations avec les intercommunalités et des affaires européennes ;
- Jean-Louis Mouton conseiller délégué chargé de la sécurité civile ;
- Michèle Pélabère conseillère déléguée chargée de la culture ;
- Maud Tallet conseillère déléguée chargée du logement et de l'habitat.

Tous les autres élus de notre assemblée, les 20 de l'opposition départementale sont membres de la commission permanente comme nous en avons décidé par le vote précédent.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette composition de la commission permanente ? ...

La commission permanente est donc ainsi composée.

M. LE PRESIDENT. Ce rapport concerne les délégations de compétences à la commission permanente donc à nous-mêmes ; mais le fonctionnement de celle-ci est un peu différent Cela allègera considérablement le travail de notre assemblée plénière. Vous avez le rapport.

« Il est proposé de déléguer à la commission permanente les attributions du conseil général énumérées ci-après :

« 1°) **Personnel départemental**

« - transformations d'emplois ;

« - affectation d'emplois à des besoins occasionnels.

« 2°) **Patrimoine mobilier et immobilier départemental, domaines public et privé**

« - approbation des projets de réforme, cession (au-delà de 4 600 €) acquisition (dérogant à « l'article 3 du code des marchés publics), échange ou prêt de biens mobiliers ;

« - acceptation de dons et legs de biens mobiliers, grevés de conditions ou de charges, au « profit du département ;

« - approbation des projets d'acquisition, cession ou échange portant sur le patrimoine « immobilier départemental, d'un montant inférieur à 100 000 €;

« - approbation des projets de conventions d'occupation temporaire du domaine public et du « domaine privé, ainsi que leurs avenants ;

« - approbation des projets de conventions relatifs à la participation de tiers à des opérations « de voirie et à des remises d'équipements de voirie en gestion, et de leurs avenants ;

« - approbation des conventions de servitude ;

« - approbation des procès-verbaux de remise de biens immobiliers mis à disposition du « département.

« 3°) **Finances**

« - décision sur les demandes de remise gracieuse et admissions en non-valeur ;

« - fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ;

« - participation du département aux fonds des départements limitrophes ;

« - fixation des tarifs d'entrée des musées et châteaux départementaux.

« 4°) **Subventions**

« - attribution de subventions dont l'objet, les règles d'octroi et/ou les critères ont été définis « par le conseil général et approbation, le cas échéant, des projets de convention correspondants et de « leurs avenants.

« 5°) **Aides économiques**

« - attribution d'aides économiques dont l'objet, les règles d'octroi et/ou les critères ont été « définis par le conseil général et approbation des projets de convention correspondants et de leurs « avenants.

« 6°) **Aménagement du territoire et urbanisme**

« - approbation des projets d'avenant relatifs aux contrats ruraux, régionaux, C.L.A.I.R, « C.A.D.U.C.E, C.O.N.T.A.C.T, C3D et contrats triennaux de voirie sans incidence sur le montant global du contrat (déclinaison annuelle des actions prévues au contrat, modifications d'échéanciers).

« 7°) **Assurances**

« - approbation de tous contrats d'assurance et de leurs avenants, après signature des marchés « correspondants.

« 8°) **Transactions**

« - autorisation de transiger donnée au président du conseil général en vertu de l'article L. « 3213-5 du Code général des collectivités territoriales, et approbation des projets de convention « correspondants.

« 9°) **Autres contrats et conventions**

« - approbation des contrats et conventions (hors marchés publics) d'un montant nul ou « inférieur à 20 000 €, sans préjudice des dispositions de la présente délibération relatives aux « subventions, contrats et conventions spécifiques. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ? ...

Je mets aux voix ce projet de délibération.  
Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Il vous est proposé :

« **Article 1** : de déléguer au Président du Conseil général le pouvoir :

« **I. Dispositions générales (art. L. 3211-2 CGCT)**

« 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du département utilisées par ses services  
« publics ;

« 2°) de fixer les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux  
« publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit du département qui n'ont pas un  
« caractère fiscal, à l'exclusion des tarifs d'accès aux musées et châteaux départementaux ;

« 3°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée  
« n'excédant pas douze ans ;

« 4°) d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

« 5°) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables d'avances et/ou de recettes  
« nécessaires au fonctionnement des services départementaux ;

« 6°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans  
« préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 du Code général des collectivités territoriales qui  
« lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

« 7°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€;

« 8°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

« 9°) de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du  
« patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les  
« opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département.

« **II. Marchés publics (art. L. 3221-11 CGCT)**

« 10°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le  
« règlement des marchés et accords-cadres (y compris l'attribution des marchés publics de maîtrise  
« d'œuvre, dans les conditions définies par le Code des Marchés publics).

« **III. Espaces naturels sensibles (art. L. 3221-12 CGCT)**

« 11°) d'exercer le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles.

« **IV. Fonds de solidarité logement (art. L. 3221-12-1 CGCT)**

« 12°) de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement.

« **Article 2** : que le conseil général sera tenu informé par un récapitulatif régulier (à l'occasion  
« de chaque séance) des décisions prises par le président dans le cadre de ces délégations. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ? ...

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. C'est assez technique mais nous allons l'examiner car il n'y a pas eu de réunion préalable des commissions. Il me semble donc normal d'aller dans le détail

Il est donc proposé :

« Article 1 : de donner délégation au président pour contracter les produits nécessaires à la « couverture du besoin de financement des investissements du département dans la limite du montant « voté en 2011 (budget primitif et éventuelles décisions modificatives ultérieures) et de passer à cet « effet les actes nécessaires.

« Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, il sera « fait appel de préférence à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

« Dès lors, dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des dispositions de la « circulaire interministérielle du 25 juin 2010, le président exercera sa délégation en recourant à des « produits de financement qui pourront être :

« - des emprunts obligataires,

« - et/ou des emprunts classiques à taux fixe ou à taux flottant sans structuration ; les index de référence de ces contrats d'emprunts pourront être:

- le T4M,
- le TAM/TAG,
- l'EONIA,
- Le TMO/TME/TEC,
- L'EURIBOR,
- OAT, CMS, Taux de swap,
- Livret A, inflation Française/Européenne.

« et/ou des emprunts assortis d'une phase de mobilisation qui permettent notamment de mobiliser et de rembourser de la dette dans la limite d'un plafond d'encours,

« et/ou des produits dits « structurés », exceptés d'une part ceux qui comportent un effet de levier supérieur à 3 et d'autre part ceux dont les taux évoluent selon les indices suivants :

- indices relatifs aux matières premières, aux marchés actions ou à tout autre instrument incluant des actions ;
- des indices propres à l'établissement de crédit, à des indices de crédits ou de défauts d'émetteurs obligataires, ou encore à la valeur de fonds ou à la performance de fonds ;
- indices relatifs à des devises quel que soit le nombre de monnaies concernées ;
- aux indices cotés sur les places financières hors des pays membres de l'OCDE.

« En outre, l'assemblée délibérante n'autorise pas les produits dits « structurés » dont la première phase de bonification d'intérêt est supérieure à 35 % du taux de marché équivalent (taux fixe ou Euribor) à la date de la proposition.

« Il en est de même des produits libellés en devises étrangères, ces derniers faisant peser un risque de change trop important, et de ceux avec des effets cumulatifs qui ont pour conséquence

d'aboutir à des échéances calculées sur la base d'un taux susceptible d'évoluer de manière toujours défavorable dans le temps et dont l'évolution peut difficilement être appréhendée.

« La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années.

« Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 2 % de l'encours visé.

« Article 2 : de donner délégation au président pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées à l'article 1, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêt ou de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

« L'assemblée délibérante autorise le président à exercer les options prévues par les contrats de prêts et notamment :

- «les droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatifs aux calculs du ou des taux d'intérêts,
- la faculté de passer du taux flottant au taux fixe ou du taux fixe au taux flottant, la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

« En outre, le président pourra à son initiative conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

« Pour les réaménagements de dette, le président pourra procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnités compensatrices selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus, dans la limite du montant voté en 2011 (Budget primitif et éventuelles décisions modificatives) pour les réaménagements se réalisant avec mouvements de fonds. Les éventuelles indemnités compensatrices liées aux opérations de réaménagement pourront être également refinancées au sein du contrat de prêt de substitution.

« Plus généralement, le président décidera de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passera à cet effet les actes nécessaires.

« Article 3 : de donner délégation au président pour contractualiser les lignes de trésorerie nécessaires à la gestion de trésorerie, sur la base d'un montant maximum annuel de 150 000 000 €.

« Article 4 : de donner délégation au président pour négocier chacune des émissions de billets de trésorerie et de manière plus générale, pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme de billets de trésorerie (signature du dossier de présentation financière et de sa mise à jour annuelle ...)

« Article 5 : de donner délégation au président en matière d'instruments de couverture de taux d'intérêt pour conduire les négociations pour la mise en place de contrats dans le strict respect des limites fixées ci-dessous (encours concerné, durée) et pour assurer la gestion de ces outils financiers (résiliation de contrat), et de passer à cet effet les actes et les ordres nécessaires.

« Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la délégation exercée par le président visera à recourir à des instruments de couverture afin de protéger le département de Seine-et-Marne contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de lui permettre de profiter d'éventuelles baisses.

« Ces instruments seront utilisés en complément des réaménagements de dette et des possibilités offertes par la souplesse des emprunts contractés habituellement par le département. Ils permettront

« de modifier le taux d'intérêt initial d'un emprunt (contrats d'échange de taux ou swap).

« En matière d'instruments de couverture, les limites à la délégation de compétence accordée au président sont les suivantes :

« - adosser les instruments de couverture :

« \* sur les emprunts à venir, liés au refinancement des remboursements par anticipation, pour le montant qui est ouvert au budget primitif 2011 soit 100 000 000 € ;

« \* sur les emprunts nouveaux à contracter destinés au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2011 tel qu'ouverts au budget primitif 2011 soit à hauteur de 135 242 529 €;

« \* sur les contrats de prêts figurant dans l'encours de la dette du département (encours au 31 décembre 2010 : **892 242 529** €) dont l'état détaillé est annexé au budget primitif 2011.

« - la durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle de l'emprunt sous-jacent limitée à **30** ans. Les index de référence de ces contrats seront le taux fixe, le TEC 10, le TME, le TMO, le *TAM/TAG*, l'EURIBOR 1 à 12 mois, ainsi que tous autres index qui leur seraient substitués.

« - le montant des primes et commissions ne pourra excéder **2,00** % de l'encours visé par l'opération pendant la durée de celle-ci.

« - Les opérations de couverture réalisées pourront faire l'objet d'annulation. Dans ce cas, une indemnité actuarielle d'annulation ou de remboursement, calculée en fonction du niveau du marché au moment de l'opération, pourra être perçue ou versée par le département de Seine-et-Marne.

« Ces instruments seront mis en œuvre avec l'objectif :

« - de diminuer la charge d'intérêts des emprunts non renégociables ou caractérisés par des conditions contractuelles de remboursement anticipé dissuasives, ou dont les niveaux de marge sont faibles ;

« - de se prémunir contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt ;

« - de réduire l'exposition au risque de taux relatif aux emprunts dits « structurés ».

« **Article 6** : les délégations de compétence au président définies ci-dessus sont limitées aux montants votés au budget 2011 (budget primitif et éventuelles décisions modificatives) du département et à la durée de cet exercice budgétaire.

« **Article 7** : Conformément à l'article L. 3211-2, le conseil général sera tenu informé des emprunts et des lignes de trésorerie contractés, des billets de trésorerie négociés, des opérations de gestion de dette réalisées, de la mise en place et de la gestion des instruments de couverture des risques financiers, dans le cadre de cette délégation de compétence. »

Excusez-moi d'avoir été aussi long et aussi technique mais le sujet le nécessitait.

Il n'y a pas de questions ou d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Il est proposé :

« De donner délégation au président du conseil général, pendant la durée de son mandat, pour  
« la réalisation de placements de fonds :

- sur des valeurs émises ou garanties par les États membres de la Communauté européenne ou les autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen,
- ou en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières gérant exclusivement des titres émis ou garantis par les États membres de la Communauté européenne ou les autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, libellés en euros,
- ou sur un compte à terme ouvert auprès de l'État.

« La délégation se limite au montant voté à chaque exercice au budget du département (Budget primitif et éventuelles décisions modificatives ultérieures).

« Le président du conseil général reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds. La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- « - l'origine des fonds,
- « -le montant à placer,
- « - la nature du produit souscrit,
- « -la durée ou l'échéance maximale du placement.

« Le président du conseil général pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions  
« ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

« Le conseil général sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation. »

Les fonds disponibles des collectivités territoriales ou de leurs établissements doivent être déposés obligatoirement auprès du Trésor public mais en application de l'article L. 1618-2 du CGCT, les collectivités territoriales et des établissements publics peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour des fonds qui proviennent : de libéralités, de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public et de recettes exceptionnelles. C'est pourquoi nous vous proposons cette délégation de compétence pour une gestion plus souple.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 0/08

M. LE PRESIDENT. Nous devons mettre en place les commissions techniques et la commission des finances.

Je vous propose que chaque commission compte 10 membres, 6 élus de la majorité et 4 de l'opposition. J'ai reçu les candidatures des différents groupes politiques de notre assemblée. Vous en avez la liste que je vais soumettre à votre approbation. Les premières commissions techniques se réuniront le mardi 26 avril et la commission des finances le mercredi 27 avril pour la séance du 29 avril.

Je vous propose les mêmes commissions techniques sans modification :

- commission n° 1 : aménagement durable, du territoire et environnement ;
- commission n° 2 : administration générale et personnel ;
- commission n° 3 : transports, déplacements et voirie ;
- commission n° 4 : solidarités, santé publique et logement ;
- commission n° 5 : éducation, jeunesse et sports, affaires internationales ;
- commission n° 6 : affaires culturelles, patrimoine et tourisme ;
- commission n° 7 : finances.

Pour cette dernière les membres ne sont pas dans d'autres commissions.

M. BACQUE. Le mot agriculture a disparu des intitulés.

M. LE PRESIDENT. Il n'apparaissait pas précédemment.

M. BACQUE. Effectivement.

M. LE PRESIDENT. Cela concerne la commission n° 1. Si vous souhaitez qu'on l'ajoute ça ne pose aucun problème.

M. BACQUE. Oui car il me semble que c'est une donnée économique importante.

M. LE PRESIDENT. Ce serait donc « aménagement durable, du territoire, environnement, agriculture. »

Je mets aux voix cet amendement.

Il est adopté.

M. BACQUE. Merci infiniment.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix la création de ces commissions techniques et de la commission des finances.

L'ensemble amendé est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le nombre de 10 conseillers généraux par commission.

C'est adopté.

M. LE PRESIDENT. Commission n° 1, de l'aménagement durable, du territoire, de l'environnement et de l'agriculture : Léo Aiello, Bertrand Caparroy, Bernard Corneille, Jean Dey, Jean-Pierre Guérin, Jean-Jacques Marion, Nicolas Fenart, Denis Jullemier, Jean-Christophe Piequet, Valérie Pottiez-Husson.

Commission n° 2, de l'administration générale et du personnel : Léo Aiello, Lydie Autreux, Michel Bénard, Claude Jamet, Jacky Laplace, Michèle Pélabère, Jean-Jacques Hyest, Olivier Morin, Paule Noury, Dominique Satiat.

Commission n° 3, des transports, des déplacements et de la voirie : Léo Aiello, Bernard Corneille, Jean Dey, Laurent Gautier, Jean-Jacques Marion, Lionel Walker, Christian Frot, Denis Jullemier, Jean-François Oneto, Jean-Christophe Piequet.

Commission n° 4, des solidarités, de la santé publique et du logement : Lydie Autreux, Michel Bénard, Jean-Pierre Bontoux, Monique Delessard, Claude Jamet, Jacky Laplace, Yves Jauniaux, Paule Noury, Valérie Pottiez-Husson, Sinclair Vouriot.

Commission n° 5, de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales : Jean-Pierre Bontoux, Bernard Corneille, Monique Delessard, Jean-Pierre Guérin, Jacky Laplace, Marie Richard, Pierre Bacqué, Jean-Jacques Barbaux, Anne Chain-Larché, Jean-François Oneto.

Commission n° 6, des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme : Bertrand Caparroy, Jean Dey, Jean-Pierre Guérin, Michèle Pélabère, Marie Richard, Lionel Walker, Pierre Bacqué, Anne Chain-Larché, Olivier Morin, Jean-François Robinet.

Commission n° 7, des finances : André Aubert, Christian Cibier, Gérard Eude, Jean-Louis Mouton, Maud Tallet, Didier Turba, Jacques Ballot, Arnaud de Belenet, Jean-François Parigi, Laurence Picard.

Je mets aux voix l'ensemble de ces désignations.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

J'indique aux nouveaux qu'il y aura peut-être des ajustements, des permutations propres à chaque groupe après un temps de rodage.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, pour finir, nous allons procéder à la création et à la formation de la commission du règlement intérieur du conseil général ainsi qu'à la désignation de ses membres. Comme pour les commissions techniques, je vous propose qu'elle soit composée de dix membres, six élus de la majorité et quatre de l'opposition. Elle se réunira au moins une fois. Je vous propose la date du 8 avril prochain à 10 heures 30, avant la séance du 29 avril qui statuera sur la réforme du règlement intérieur. Le CGCT prévoit qu'il doit être adopté dans le mois suivant l'installation de l'assemblée.

Je vous proposerai d'alléger et de simplifier notre règlement intérieur par un toilettage que la commission prendra en charge. Elle devra intégrer un de nos engagements, la modulation de l'indemnité à chaque conseiller général en fonction de sa participation effective aux séances plénières, aux réunions des commissions techniques, de la commission des finances et de la commission permanente.

Je vous propose les membres suivants : Jean Dey, Gérard Eude, Jean-Pierre Guérin, Jacky Laplace, Didier Turba, Maud Tallet, Jacques Ballot, Jean-Jacques Hyst, Olivier Morin, Valérie Pottiez-Husson.

Je mets aux voix le projet de délibération reprenant tous ces points.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT. Je vous indique qu'à 15 heures, comme il est de tradition, j'irai déposer une gerbe en compagnie de M. le préfet et de M. le maire de Melun devant le monument aux morts quai Foch à Melun. Tous ceux qui peuvent m'accompagner sont évidemment les bienvenus.

La réunion d'information pour les nouveaux élus se tiendra à 16 heures. Pour ceux qui ne pourront pas venir il y aura un rattrapage individuel. Vous avez beaucoup d'informations à engranger.

Je vous propose de nous retrouver au foyer des élus pour le déjeuner comme il est de tradition.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 12 heures 10.)*

## SOMMAIRE

-:-

### 1 PRESENCES

Intervient : Mme Noury, présidente, doyenne d'âge.

### 2 DECES D'UN ANCIEN CONSEILLER GENERAL

Intervient : Mme la présidente.

### 3 EXAMEN DES RAPPORTS

N°0/01 : Election du président du conseil général

Interviennent : Mme la présidente, M. Turba, Mme la présidente, M. Jaunaux, Mme la présidente, M. de Belenet, Mme la présidente.

*M. Vincent Eblé est élu président du conseil général.*

### 4 DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

### 5 EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

N° 0/02 : Formation de la commission permanente. Détermination du nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération.

*(Suspension et reprise de la séance.)*

### 6 EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

N° 0/03 : Formation de la commission permanente. Election des membres de la commission permanente.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 0/04 : Délégation de compétences à la commission permanente.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 0/05 : Délégation de compétences au président du conseil général. (Dispositions générales – Marchés publics – ENS – FSL).

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 0/06 : Délégation de compétences au président du conseil général en matière d'emprunts, de réaménagement de la dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de la trésorerie.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 0/07 : Délégation de compétences au président du conseil général en matière de placements.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 0/08 : Formation des commissions techniques et des finances.

Intervient : MM. le président, Bacqué, le président, Bacqué, le président, Bacqué, le président.

Adoption du projet de délibération 0/08A amendé à l'unanimité.

Adoption du projet de délibération 0/08B à l'unanimité.

N° 0/09 : Composition de la commission du règlement intérieur.

Intervient : M. le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

LISTE DES MEMBRES  
DU  
CONSEIL GÉNÉRAL

CANTONS	DATE du prochain renouvellement	NOM ET PRENOM DU CONSEILLER GENERAL	DATE de naissance	QUALITES	ADRESSE COURRIER	DATE de la dernière élection	DATE depuis laquelle le titulaire fait partie de l'Assemblée
<b>ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU</b>							
CHATEAU-LANDON	2014	HYEST Jean-Jacques	2 mars 1943	Sénateur Maire de La Madeleine-sur-Loing	9 rue de la République La Madeleine-sur-Loing	16 mars 2008	14 mars 1982
FONTAINEBLEAU	2014	ROBINET Jean-François	4 juillet 1939	Maire de Samois sur Seine	52, bd Aristide Briand Samois-sur-Seine	16 mars 2008	29 mars 1992
LA CHAPELLE-LA-REINE	2014	BACQUE Pierre	28 mai 1948	Maire de Le Vaudoué	29, rue des templiers Le Vaudoué	16 mars 2008	27 mars 1994
LORREZ-LE-BOCAGE PREAUX	2014	FROT Christian	11 octobre 1936		35, rue des Fossés Egreville	16 mars 2008	2 octobre 1988
MORET-SUR-LOING	2014	BENARD Michel	12 juillet 1942	Maire de Veneux-les-Sablons	Mairie de Veneux-les-Sablons Place du 11 novembre	27 mars 2011	28 mars 2004
NEMOURS	2014	JAMET Claude	20 décembre 1941	Maire de Bagneaux-sur-Loing	65, rue du Gâtinais Bagneaux-sur-Loing	27 mars 2011	27 mars 2011
<b>ARRONDISSEMENT DE MEAUX</b>							
COULOMMIERS	2014	PICARD Laurence	6 novembre 1954		13, place du 27 août Coulommiers	16 mars 2008	13 décembre 1998
CRECY-LA-CHAPELLE	2014	POTTIEZ-HUSSON Valérie	2 août 1959	Maire d'Esbly	53 rue Galliéni Esbly	16 mars 2008	23 janvier 2005
DAMMARTIN-EN-GOËLE	2014	CORNEILLE Bernard	29 mai 1947	Maire d'Othis	39, rue des Filles de Feu 77280 Othis	16 mars 2008	16 mars 2008
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	2014	RICHARD Marie	22 juin 1944	Maire de La Ferté-sous-Jouarre Conseillère Régionale	4, rue de l'Île Caquot La Ferté-sous-Jouarre	27 mars 2011	27 mars 2011
LIZY-SUR-OURCQ	2014	PIQUET Jean-Christophe	14 mars 1961		25, Grande Rue Brumetz (02810)	27 mars 2011	27 mars 2011
MEAUX NORD	2014	MORIN Olivier	22 mars 1947	Adjoint au Maire de Meaux	50 rue Gambetta Meaux	27 mars 2011	28 mars 2004
MEAUX SUD	2014	PARIGI Jean-François	25 janvier 1960	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire de Meaux	1 rue Rochard Meaux	16 mars 2008	16 mars 2008
MITRY-MORY	2014	BONTOUX Jean-Pierre	16 juin 1945	Maire de Mitry-Mory	Hôtel de Ville Mitry-Mory	16 mars 2008	27 mars 1994
REBAIS	2014	CHAIN-LARCHE Anne	11 avril 1958	Adjointe au Maire à Saint Denis les Rebaïs	37, Le Bourg Saint Denis-les-Rebaïs	27 mars 2011	21 mars 2004

CANTONS	DATE du prochain renouvellement	NOM ET PRENOM DU CONSEILLER GENERAL		DATE de naissance	QUALITES	ADRESSE COURRIER	DATE de la dernière élection	DATE depuis laquelle le titulaire fait partie de l'Assemblée
<b>ARRONDISSEMENT DE MELUN</b>								
BRIE-COMTE-ROBERT	2014	AUBERT	André	5 janvier 1943	Maire de Brie-Comte-Robert	Hôtel de Ville Brie-Comte-Robert	16 mars 2008	18 mars 2001
COMBS-LA-VILLE	2014	TURBA	Didier	22 octobre 1947	Adjoint au Maire de Moissy-Cramayel	192, rue des Marronniers Moissy-Cramayel	27 mars 2011	22 mars 1998
LE CHATELET-EN-BRIE	2014	DEY	Jean	4 juin 1950		6, quai Olivier Métra Bois-le-Roi	27 mars 2011	28 mars 2004
LE MEE-SUR-SEINE	2014	GUERIN	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> novembre 1964	Conseiller municipal du Mée-sur- Seine	384, avenue des Courtillelaies Le Mée-sur-Seine	27 mars 2011	27 mars 2011
MELUN NORD	2014	LAPLACE	Jacky	26 décembre 1947		599, rue Praslin Rubelles	16 mars 2008	18 mars 2001
MELUN SUD	2014	JULLEMIER	Denis	18 novembre 1968	Adjoint au Maire de Melun	10, rue Brouard Boissettes	27 mars 2011	27 mars 2011
MORMANT	2014	CIBIER	Christian	27 décembre 1950	Maire de Verneuil-l'Etang	17, rue de la Paix Verneuil l'Etang	27 mars 2011	27 mars 2011
PERTHES-EN-GATINAIS	2014	WALKER	Lionel	18 juin 1955	Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry	Hôtel de Ville Saint-Fargeau-Ponthierry	16 mars 2008	1 <sup>er</sup> octobre 1995
ROZAY-EN-BRIE	2014	BARBAUX	Jean-Jacques	27 mars 1952	Maire de Neufmoutiers-en-Brie	1, rue de la Moisson Neufmoutiers-en-Brie	27 mars 2011	22 mars 1998
SAVIGNY-LE-TEMPLE	2014	MOUTON	Jean-Louis	7 mai 1944	Maire de Savigny-le Temple	Hôtel de Ville Savigny-le-Temple	16 mars 2008	2 octobre 1988
TOURNAN-EN-BRIE	2014	GAUTIER	Laurent	24 avril 1968	Maire de Tournan-en-Brie	Hôtel de Ville 1, rue Edmond de Rothschild Tournan-en-Brie	27 mars 2011	27 mars 2011

CANTONS	DATE du prochain renouvellement	NOM ET PRENOM DU CONSEILLER GENERAL		DATE de naissance	QUALITES	ADRESSE COURRIER	DATE de la dernière élection	DATE depuis laquelle le titulaire fait partie de l'Assemblée
<b>ARRONDISSEMENT DE NOISIEL</b>								
CHAMPS-SUR-MARNE	2014	TALLET	Maud	16 juillet 1951	Maire de Champs-sur-Marne	44 bis, rue de Paris Champs-sur-Marne	27 mars 2011	4 décembre 1994
CHELLES	2014	AUTREUX	Lydie	15 janvier 1947	Conseillère municipale déléguée	21, avenue de Louvois 77500 Chelles	16 mars 2008	16 mars 2008
CLAYE-SOUILLY	2014	PELABERE	Michèle	7 avril 1954	Adjointe au Maire de Villeparisis	Mairie - 32, rue de Ruzé Villeparisis	16 mars 2008	18 mars 2001
LAGNY-SUR-MARNE	2014	VOURIOT	Sinclair	9 septembre 1948	Maire de Saint-Thibault-des-Vignes	8, allée du Coteau Saint-Thibault-des-Vignes	27 mars 2011	27 mars 2011
NOISIEL	2014	EBLE	Vincent	15 octobre 1957	Adjoint au Maire de Lognes	8, rue du Bois de la Grange Lognes	16 mars 2008	19 octobre 1997
PONTAULT-COMBAULT	2014	DELESSARD	Monique	12 décembre 1948	Maire de Pontault-Combault	Mairie – 107, av. de la République Pontault-Combault	27 mars 2011	22 mars 1998
ROISSY-EN-BRIE	2014	ONETO	Jean-François	20 décembre 1950	Maire d'Ozoir-la-Ferrière	12, route de Roissy Ozoir-la -Ferrière	27 mars 2011	27 mars 2011
THORIGNY-SUR-MARNE	2014	de BELENET	Arnaud	14 mars 1975	Maire de Bailly-Romainvilliers	10, rue de l'Alouette Bailly-Romainvilliers	27 mars 2011	27 mars 2011
TORCY	2014	EUDE	Gérard	6 juillet 1952	Adjoint au Maire de Torcy	84, avenue du Président François Mitterrand - Torcy	27 mars 2011	22 mars 1998
VAIRES –SUR-MARNE	2014	MARION	Jean-Jacques	24 février 1953	Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine, Conseiller municipal Chelles	8 bis, avenue de la Garenne Chelles	27 mars 2011	27 mars 2011

CANTONS	DATE du prochain renouvellement	NOM ET PRENOM DU CONSEILLER GENERAL		DATE de naissance	QUALITES	ADRESSE COURRIER	DATE de la dernière élection	DATE depuis laquelle le titulaire fait partie de l'Assemblée
<b>ARRONDISSEMENT DE PROVINS</b>								
BRAY-SUR-SEINE	2014	SATIAT	Dominique	19 juin 1942	Maire de Bray-sur-Seine	9, rue Joseph Bara Bray-sur-Seine	16 mars 2008	25 septembre 1988
DONNEMARIE-DONTILLY	2014	BALLOT	Jacques	20 décembre 1937		17, rue Marie Chaubard Donnemarie-Dontilly	16 mars 2008	14 mars 1982
LA FERTE-GAUCHER	2014	JAUNAUX	Yves	23 juillet 1944	Maire de La Ferté-Gaucher	3 rue de Paris La Ferté-Gaucher	16 mars 2008	27 mars 1994
MONTEREAU-FAULT-YONNE	2014	AIELLO	Léo	12 juillet 1953	Conseiller municipal de Montereau- Fault-Yonne	13 bis, rue Etienne Thibault Montereau-Fault-Yonne	27 mars 2011	28 mars 2004
NANGIS	2014	NOURY	Paule	17 octobre 1935	1 <sup>ère</sup> adjointe au maire de Nangis	5, rue des Frères Lumière Nangis	16 mars 2008	28 octobre 2001
PROVINS	2014	CAPARROY	Bertrand	27 août 1941		29, rue Fourtier Masson Provins	27 mars 2011	22 mars 1998
VILLIERS-SAINT-GEORGES	2014	FENART	Nicolas	2 décembre 1959	Maire de Montceaux-les-Provins	Les Friches Montceaux-les-Provins	27 mars 2011	22 mars 1998

